

CHARGÉ DE MISSION DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL F/H

Référence de l'offre : 11864

📅 **Poste à pourvoir** : Dès que possible

📁 **Filière** : Filière administrative

📁 **Catégorie** : A

📁 **Type d'emploi** : Emploi permanent

🏠 **Domaine** : Aménagement et environnement

🏢 **Structure** : Direction Générale Adjointe de l'Environnement, des Déplacements et de l'Aménagement du Territoire

📍 **Localisation** : Melun

Qui sommes-nous ?

La Direction générale adjointe de l'Environnement, des Déplacements et de l'Aménagement du Territoire (DGAA) porte l'ensemble des missions du Département concourant à l'aménagement de son territoire.

Au sein de la DGAA, la DADT pilote la définition et la mise en œuvre de la politique départementale d'aménagement du territoire.

Elle accompagne les grandes opérations d'aménagement (territoires stratégiques, grands projets) et les documents de planification d'envergure régionale (SDRIF, CPER) ou locale (PLU, SCOT).

Elle soutient les collectivités dans leurs projets d'investissement au travers de la politique contractuelle, assure une veille sur les projets locaux et donne l'avis du Département durant l'élaboration des documents

d'urbanisme.

Vos missions

Au sein du service Développement des territoires composé de 15 personnes :

Vous serez amené à mettre en œuvre les contrats départementaux sur une partie du territoire Seine-et-Marnais. Vous suivrez également les évolutions des documents d'urbanisme (SCOT - PLU) et serez le référent sur certains dossiers thématiques et transversaux.

A ce titre, vos missions principales seront d'assurer :

- la mise en œuvre des contrats départementaux (élaboration, suivi, évaluation) en lien avec les chargées de contrat ;
- le suivi, pour le Département, des documents d'urbanisme (élaboration des avis du Département, des Porter-à-Connaissance, participation aux réunions des personnes publiques associées) ;
- l'accompagnement des collectivités dans le développement de leur territoire (suivi des projets et des initiatives locales, etc.) ;
- la mise en œuvre des différentes politiques départementales ;
- la prise en compte des évolutions règlementaires, dont la révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France ;
- la participation à la plateforme d'ingénierie départementale ID77 (réponse aux demandes, élaboration de fiches techniques, etc.).

Vous serez également référent de la direction sur certains dossiers thématiques dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Votre profil

Vous êtes issu d'un Master 2 en aménagement, développement local,

urbanisme et vous justifiez idéalement d'une première expérience au sein d'une collectivité territoriale ;

Vous avez des connaissances en termes de développement local, de droit de l'urbanisme, ainsi qu'en politiques locales et nationales ;

Vous connaissez les dispositifs de financement locaux et nationaux (fonds européens, état, région, département) et les compétences des collectivités ;

Vous êtes capable d'élaborer un projet de territoire, de synthétiser des données et de rédiger des documents ;

Vous savez conduire et animer des réunions et avez des compétences en termes de méthodologie de projet ;

Vous aimez travailler en transversalité et avez un esprit d'équipe assez fort ;

Vous avez une aisance relationnelle et une bonne capacité d'écoute ;

Vous êtes diplomate, autonome, rigoureux et organisé

Des déplacements à prévoir sur le territoire.

Nos avantages

- Titres restaurant
- 25 CA et 24 RTT (sur la base de 39h hebdomadaires / Forfait jour pour les encadrants de catégorie A)
- Participation employeur à la Mutuelle et prévoyance
- Parking gratuit
- Gare à proximité
- Prestations sociales et COS

Nos engagements

- Offres de formations innovantes
- Parcours managérial
- Ecole des métiers

- Accompagnement aux concours
- Télétravail possible après une période d'intégration
- Le poste est situé à Melun
- Le poste est ouvert aux fonctionnaires par voie de détachement ou mutation et aux contractuels
- Le Département est ouvert à la diversité et facilite l'accueil et l'intégration des travailleurs handicapés.